



Le Saint-Siège

DISCOURS DU PAPE PAUL VI AU CORPS DIPLOMATIQUE ACCRÉDITÉ PRÈS LE SAINT-SIÈGE*

Lundi 24 juin 1963

Excellences, chers Messieurs,

Nous accueillons, avec une reconnaissance mêlée d'un peu de confusion, les paroles - trop élogieuses pour Notre humble personne - que vient de Nous adresser votre très digne interprète. Et à Notre tour, Nous tenons à vous dire combien Nous sommes heureux de saluer ici, dès les premiers jours de Notre pontificat, les représentants qualifiés de si nombreuses nations.

C'est presque une réunion de famille : une rencontre où l'on retrouve, après quelques années d'absence, des visages amis, qui font revivre de chers souvenirs. Le temps n'est pas si loin, en effet - votre Doyen l'a rappelé délicatement - où Nous recevions chaque semaine, dans les bureaux de la Secrétairerie d'État, les chefs des Missions diplomatiques accréditées auprès du Saint-Siège : plusieurs d'entre eux sont encore des vôtres aujourd'hui et nous les saluons avec une particulière cordialité.

Le Saint-Siège est grandement honoré de votre présence auprès de lui. Qu'il s'agisse des relations diplomatiques normales, ou d'occasions extraordinaires - comme le fut, tout récemment, celle des funérailles du pape Jean XXIII - la présence des représentants des nations est un hommage hautement significatif rendu à la mission spirituelle du Saint-Siège. Cet hommage, le Saint-Siège le leur rend à son tour, empreint de la plus franche déférence et exempt de toute arrière-pensée. Après les enseignements de Nos prédécesseurs - et Nous songeons en particulier à l'Encyclique *Pacem in terris* - il Nous semble à peine nécessaire de vous redire tout le respect que l'Église professe pour la dignité et la mission de chacune des nations du monde : tant de celles que distingue un long passé d'histoire et de culture, que de celles qui viennent d'accéder de nos jours à l'indépendance et de prendre place dans les institutions internationales. À toutes et chacune d'entre elles, à leurs peuples, à leurs chefs, à leurs gouvernements, le nouveau pape

adresse en cet instant, d'un cœur ému et confiant, son salut et ses vœux. Il souhaite voir évoluer dans le sens d'une collaboration toujours plus cordiale et bienfaisante leurs relations avec le Saint-Siège.

Ces relations, est-il besoin d'en souligner devant vous le caractère très spécial, qui les place d'emblée au-dessus de toutes les contestations qui enveniment si souvent les rapports entre les États ? Le Saint-Siège ne se propose pas - vous le savez mieux que personne - d'intervenir dans les affaires ou les intérêts qui relèvent des pouvoirs temporels. Ce à quoi il vise, c'est à favoriser partout la profession de certains principes fondamentaux de civilisation et d'humanité, dont la religion catholique est la gardienne attentive, et qu'elle s'efforce de faire pénétrer dans les âmes et dans les institutions. Sur ces principes repose l'harmonie des droits et des devoirs internationaux, et de leur observation dépend, pour la grande famille humaine, l'établissement d'une véritable paix, ce trésor incomparable, mais sans cesse menacé, des individus et des peuples.

L'une des tâches du Pape, à laquelle Notre inoubliable prédécesseur a donné un éclat inégalé, est de contribuer à l'affermissement de cette paix, fondée, comme il le rappelait avec autorité, sur les quatre pilastres de la vérité, de la justice, de l'amour et de la liberté. À sa suite et à son exemple, Nous entendons faire, en ce domaine, tout ce qui dépendra de Nous. Les nobles paroles que vient de prononcer votre Doyen Nous donnent la confiante assurance que Nos efforts sur ce point rencontreront les vôtres.

Nous en remercions Dieu, et c'est de grand cœur qu'à l'aube de ce pontificat Nous appelons sur vos personnes, Excellences et chers Messieurs, sur vos familles, sur les nations que vous représentez et sur tous les peuples du monde, l'abondance de ses bénédictions.

*AAS 55 (1963), p. 645-646.

Insegnamenti di Paolo VI, vol. I, p.18-20.

L'Osservatore Romano 24-25.6.1963, p.1.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n. 26 p.7.

La Documentation catholique, n. 1403 col. 840-842.